

Les infos

Vendredi 4 Mai 2007



3 ANS ET UN FLOP

Voilà près de 3 ans que la CGT avait demandé au DRH de l'époque, Bernard de Talancé, l'ouverture de négociations sur l'embauche et l'insertion des handicapés à la SG, soulignant depuis très longtemps les carences de l'entreprise en la matière et le retard pris par rapport à de nombreuses autres entreprises de taille nationale. La direction ne jugeait pas alors cette négociation prioritaire. Il aura fallu une nouvelle loi en 2005 fixant de fortes pénalités pour les entreprises qui ne respectaient pas le seuil minimum de 6% de salariés handicapés, pour qu'enfin une « négociation » s'ouvre. Contrainte et forcée, on peut dès lors mesurer le manque de réelle volonté de la direction de sortir d'une logique purement financière ! Manque de volonté implicitement confirmé par B. Brokmann lors d'un récent CCE qui expliquait benoîtement à la CGT que les travaux d'accessibilité des locaux SG aux handicapés se heurtaient à des contraintes budgétaires (sic)... J.F. Sammarcelli concluait, avec le cynisme d'un financier, que de toutes façons la loi nous donnait jusqu'en 2015...ouf ! Aujourd'hui, la Société Générale compte 623 handicapés, soit 2,6%. La contribution dont la SG devrait s'acquitter à l'AGEFIPH (Fond pour l'Insertion des Handicapés) est de 20 millions d'euros sur les 4 prochaines années. La négociation ouverte dans ces conditions n'aura pas permis d'arriver à un accord qui mette en place une réelle politique d'embauche et d'intégration. Bien sûr, le projet d'accord prévoit un certain nombre de dispositions que nous réclamions et

d'autres que nous pouvons admettre : La multiplication des partenariats avec des organismes spécialisés, le développement d'offres de parcours professionnels qualifiants pour un certain nombre d'alternants, les mesures d'adaptation au poste et de maintien dans l'emploi, le plan de développement avec le milieu adapté, etc...Par contre, il est inacceptable de voir financer par un budget « Handicap », des campagnes de pubs et de sensibilisation, ou un certain nombre de dépenses « de fonctionnement ». Il constitue à notre sens un tour de passe-passe puisque ce budget devrait servir à l'intégration des salariés handicapés. Or, en ne prévoyant l'embauche que de 160 salariés sur la période 2007/2011 (soit 40/an), la Société Générale ne prend aucun engagement sincère et réel. Du propre aveu de la DRH, 401 agents handicapés actuellement dans l'entreprise partiront d'ici dix ans. C'est-à-dire, en admettant que la mesure soit prolongée au-delà de 2011, qu'au rythme de 40 embauches par an (à rapprocher de 5000 recrutements totaux en 2006), l'effectif de salariés handicapés n'aura pas évolué d'un iota à l'issue de cette période. Faut-il croire pour placer la barre aussi bas, que la DRH craint autant que nous la mauvaise volonté des managers des différentes branches ? A quoi bon, dans ces conditions, signer un accord qui ne comporte quasiment aucun effort financier propre à l'entreprise, qui ne fait que s'adapter à minima à l'obligation légale ?... et qui risque de servir « d'alibi médiatique » sur un problème que tout le monde constate depuis trop longtemps.



VOTE ELECTRONIQUE

1ère expérience du genre dans l'entreprise, les urnes électroniques sont ouvertes dans les services centraux depuis le jeudi 3 mai, 11h30, comme prévu. Les taux de participation à l'élection du CE connus le vendredi 4 mai à 14h00 sont de 15% pour les techniciens et de 10% pour les cadres. Il reste jusqu'au vendredi 11 mai (10h00) pour que chaque salarié se prononce depuis son poste de travail, un accès internet, ou une borne dédiée dans chaque immeuble.

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT